



État des lieux non signé (d un comme un accord)

Par **Dakilou**, le **11/05/2016** à **18:32**

Bonjour je suis propriétaire d un appartement qui était loué à des co locataires qui on quitter l appartement le 29 02 2016 ils ont dégradé l appartement comme beaucoup de jeunes ils ont repris quelque truc mais pas tous . Ils m ont demander de changer une fenêtre qu ils avaient casser , ils on repris les cous qu ils ont fait sur les murs à l enduit mais n ont pas repeint derrière , dans la cuisine ils ont lessiver le mur mais il y avait tellement de gras que l on voyer les rond d'éponge il a fallut repeindre le mur , ils ont casser un carreaux , casser une prise de sol etc Tous ça ils l ont vue ils étaient d'accord sur tout . J ai fait venir un peintre qui a tous repris je leurs ai compter qu une partie des travaux j ai changer la prise la vitre etc .. Je leur renvoie une partie de la caution en leur expliquant pour la peinture le prix de la prise etc ... Avant les deux mois l égal . Ils me retournent une lettre recommander en me disant que comme on a pas signer d état des lieux de sortie (chose qu il n ont signer parce que on savait pas le prix de la vitre etc ..) mais j insiste ils étaient tous d accord . Qu ils veulent la caution intégrale . que puis je faire merci

Par **janus2fr**, le **11/05/2016** à **19:16**

Bonjour,
Vos locataires ont raison, si pas d'état des lieux de sortie, ils sont réputés avoir rendu le logement en parfait état et vous ne pouvez pas leur compter la moindre remise en état !
Mais pourquoi diable avoir accepté qu'il n'y ait pas d'état des lieux ???